



Appel à projets (AAP) dans le cadre de la gestion du Relais petite-enfance itinérant (RPEI) basé à Seyssel 74

**Appel à projets dans le cadre de l'occupation de locaux ayant pour objet
d'accueillir un prestataire pour la gestion d'un RPEI basé à Seyssel Haute-Savoie.**

Dossier de présentation de l'AAP.

Objectifs :

Le présent avis organise une « *procédure de sélection préalable* » au sens de l'article L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Modalités administratives et réglementaires :

Le partenariat entre la CC Ussets et Rhône et le candidat retenu fera l'objet d'une formalisation par le biais d'une convention d'occupation et d'objectifs.

Le candidat sélectionné devra s'acquitter de l'ensemble des démarches réglementaires auprès de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Département de la Haute-Savoie, ainsi que des formalités auprès des Caisses d'Allocations Familiales (CAF) de la Haute-Savoie.

À ce titre, le candidat retenu s'engagera à se conformer à l'ensemble du corpus juridique régissant les Relais petite enfance itinérants (RPEI).

Contexte :

La CC Ussets et Rhône possède, dans le cadre de l'exercice de ses compétences¹, des locaux prévus pour la gestion d'un RPEI, situé au premier étage de locaux destinés à un multi-accueil à Seyssel Haute-Savoie.

La CC Ussets et Rhône a signé avec les CAF de l'Ain et de la Haute-Savoie une Convention Territoriale Globale (CTG) portant jusqu'au 31 décembre 2025, laquelle permet l'obtention de primes CTG aux structures délégataires. Le montant de la prime (Bonus Territoire) destinée au RPEI est de 12 500 €.

À noter que la CC Ussets et Rhône gère également quatre autres structures de multi-accueils à destination de la petite-enfance.

Le projet attendu des candidats devra répondre aux enjeux suivants :

- La prise en compte des enjeux spécifiques du territoire, en s'adaptant aux attentes particulières des familles et aux besoins des enfants accueillis,
- L'accueil et l'accompagnement des jeunes enfants et de leurs parents ou accompagnateurs,
- Le respect de l'itinérance entre les différents sites qui sont les suivants :
 - Seyssel Haute-Savoie, Locaux du RPEI, Maison de Pays, 74910 Seyssel,
 - Frangy, Locaux de l'ancienne école de Frangy, rue du Grand-Pont, 74270 Frangy,
 - Chêne-en-Semine, Salle commune de la maison de vie 1, Route de Marsin, 74270 Chêne-en-Semine.

La CC Ussets et Rhône formalisera ses relations avec le candidat retenu à travers une convention-cadre valant autorisation d'occupation de son domaine de six (6) années pour la mise en œuvre de son projet, soit entre le 1^{er} août 2024 et le 31 juillet 2030.

Pour mettre en œuvre son projet, le candidat pourra ainsi bénéficier de la mise à disposition des locaux, propriété de la CC Ussets et Rhône, à titre gracieux, dont les plans sont fournis en pièces-jointes de la présente consultation.

Mise à disposition des locaux :

Les modalités de mise à disposition de ces locaux devront répondre aux conditions fixées des articles L. 2125-1 et L. 2125-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques. Dans ce cadre, une

¹ Voir sur le site internet : <https://www.ussets-et-rhone.fr/6541-petite-enfance.htm>

autorisation d'occuper le domaine public pourra être délivrée à titre gracieux aux associations à but non lucratif ou aux entreprises privées concourant à la satisfaction d'un intérêt général.

La durée de la mise à disposition sera la même que celle prévue dans le cadre du présent appel à projets, soit du 1^{er} août 2024 et le 31 juillet 2030.

Les locaux mis à disposition sont ceux du RPEI à Seyssel Haute-Savoie, dont les plans sont fournis en annexes.

Subvention demandée :

Le candidat retenu pourra solliciter, chaque année, l'attribution d'une subvention de fonctionnement, sous réserve du vote du budget de la CC Usse et Rhône, du respect des procédures juridiques d'attribution des subventions et de l'évaluation annuelle du projet déposé. Le cas échéant, le porteur de projet fera son affaire de la relation avec les CAF de l'Ain et de Haute-Savoie, dans le cas notamment où il souhaite bénéficier de la PSU.

Critères d'éligibilité pour candidater :

Être une personne morale (association loi 1901, fondations, GIP, mutuelle privée non lucrative, entreprise privée, ...) et disposer d'une expérience avérée en matière de petite enfance, notamment en matière de gestion d'EAJE et ayant la capacité de respecter une gestion des structures à partir du 1^{er} août 2024.

Critères de sélection :

Les critères énoncés ci-après seront tous examinés à valeur égale.

Les critères sont détaillés ci-dessous :

- Présenter un projet éducatif garant d'un accueil de qualité, porté par une équipe de professionnels constituée au regard des prescriptions réglementaires. Détailler le projet et présenter l'équipe,
- Présenter un projet s'inscrivant dans le partenariat institutionnel territorial (relations avec la CAF notamment) en lien étroit avec la politique de la CC Usse et Rhône en matière de petite enfance,
- Présenter un projet garantissant la pérennité du modèle économique du candidat tout en visant à optimiser le budget et donc la participation de la CC Usse et Rhône.

Instruction des candidatures, calendrier prévisionnel :

Les porteurs de projet sont invités à formaliser leur proposition à l'aide du dossier de candidature en pièce-jointe. Une visite des locaux mis à disposition pourra être organisée à la demande. Les candidats intéressés par cette visite devront se manifester **jusqu'au 20 mai 2024** à 12h00 à l'adresse suivante : sej@cc-ur.fr.

Le dossier de candidature ainsi que d'éventuels documents complémentaires sont à adresser **jusqu'au 27 mai 2024 à 12h00** par voie dématérialisée à la CC Usse et Rhône à l'adresse suivante : drh@cc-ur.fr ou déposé sur la plate-forme AWS (www.mp74.fr).

Les dossiers peuvent être envoyés par le biais de plateforme pour fichier volumineux.

Tout dossier arrivé hors délai ou non conforme sera considéré comme irrecevable.

La CC Usse et Rhône se réserve la possibilité, sur tous les aspects du projet, de négocier avec les candidats dont les dossiers seront recevables.

Le choix de l'attributaire sera effectué entre les 27 mai et 3 juin 2024 puis entériné lors de la séance du Conseil communautaire en date du 11 juin 2024.

La CC Usse et Rhône se réserve le droit d'abandonner à tout moment la présente procédure, notamment en raison de l'insuffisance des projets proposés ou si la CC Usse et Rhône décide d'occuper elle-même les locaux concernés.

En cas d'abandon de la présente procédure, aucune indemnisation ne sera allouée aux candidats.

Le comité de sélection des offres :

Le comité de sélection comprendra les représentants suivants :

- Le Président de la CC Usse et Rhône,
- Le Vice-président délégué au Social Enfance Jeunesse,
- Le Directeur Général des Services,
- La Directrice adjointe.

L'analyse des propositions :

Les projets seront examinés :

- D'une part, sur la base de l'expérience du candidat en matière de gestion de RPEI,
- D'autre part, sur le projet dans sa globalité, le projet d'établissement, le règlement de fonctionnement des établissements, leurs projets pédagogiques et la proposition financière des établissements.

Annexes :

- ✓ Dossier de candidature et budgets prévisionnels pluriannuels
- ✓ Plan des locaux

Contact et demande d'informations :

Pour toute demande d'information, il est possible de contacter par courrier électronique la :

CC Usse et Rhône,
Service Social Enfance Jeunesse,
24 place de l'Orme,
74910 Seyssel.
drh@cc-ur.fr